

# **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 juin 2008**

## **COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la Ville de Sochaux s'est réuni le vendredi 27 juin 2008 à 19 h 30, en son lieu habituel de séance, Salle du Conseil Municipal, au 2<sup>ème</sup> étage de la Cité Administrative, sous la Présidence de Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT, Maire.

### **Etaient présents :**

Messieurs BONNET – ETCHIALI – ANDRE,  
Mesdames HAC – GROS, Adjoints.

Messieurs BRANDT – MERCIER – RACAUD – VADOS – DESMIRAZ – ROBERT,  
Mesdames CARLIN – SOLERE – MUNIER – PEDRO, Conseillers Municipaux.

### **Avaient donné pouvoir :**

Madame GROSJEAN à Madame MUNIER,  
Monsieur LIEBUNDGUTH à Monsieur BRANDT,  
Mademoiselle NEJJAY à Madame HAC,  
Madame CENCIG-MERCIER à Monsieur BONNET,  
Madame LAMARRE à Madame SOLERE,  
Madame SCHULLER à Monsieur MATOCQ-GRABOT,  
Monsieur MONNIER à Monsieur ETCHIALI,  
Madame TORA à Madame GROS.

### **Etaient absents :**

Messieurs MOURGEON – RIPAMONTI,  
Madame MARCHESI.

## **SECRETARIAT DE SEANCE**

Monsieur LE MAIRE propose la candidature de Madame GROS, ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le quorum étant constaté, Madame GROS fait l'appel.

### **1 - ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE DU DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2008**

Monsieur LE MAIRE expose :

Conformément aux dispositions du décret numéro 2008-494 du 26 mai 2008 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (Journal Officiel de la République Française du 27 mai 2008) de la circulaire NOR/INT/A/08/00113/C du 02 juin 2008 portant désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection sénatoriale, les conseils municipaux sont impérativement convoqués par le Maire le vendredi 27 juin 2008.

Pour les communes dont la population légale est comprise entre 3 500 et 4 999 habitants, le nombre de délégués est fixé à 15 et le nombre de suppléants est fixé à 05.

Je vous propose de procéder à l'élection, au scrutin secret et sans débat, à l'élection au scrutin de liste suivant la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel de :

- 15 délégués,

et

- 05 suppléants.

### **1 - MISE EN PLACE DU BUREAU ELECTORAL**

Après l'ouverture de la séance et l'appel nominal des membres du Conseil, Monsieur LE MAIRE a rappelé qu'en application de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par Le Maire, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir, Messieurs RACAUD, DESMIRAZ, Mesdames SOLERE, GROS. Madame HAC a été désignée en qualité de secrétaire.

## 2 - MODE DE SCRUTIN

Monsieur Le MAIRE a ensuite invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. En application des articles L 289 et R 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur le même liste, sans débat à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal. et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal soit parmi les électeurs de la Commune.

Conformément aux articles L 284 et L 286 du Code Electoral, le Conseil Municipal doit élire quinze délégués et cinq suppléants.

## 3 - DECLARATION DE CANDIDATURE

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre et doit contenir les mentions suivantes :

- titre de liste, nom prénom domicile date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur LE MAIRE a constaté qu'une liste de candidats a été déposée : la liste « Ensemble pour Sochaux ».

## 4 - DEROULEMENT DU SCRUTIN

Chaque, conseiller, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe fournie par la mairie. Le Président l'a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposée lui-même dans l'urne.

Après le dernier vote, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau ont procédé immédiatement au dépouillement.

## 5 - RESULTAT DE L'ELECTION

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	24
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>24</b>

**Les mandats ont été répartis ainsi qu'il suit :**

**Liste « Ensemble pour Sochaux » : 15 mandats de délégués et 05 mandats de suppléants.**

## **6 - PROCLAMATION DES ELUS**

Conformément à la feuille de proclamation, Monsieur LE MAIRE a proclamé élus les quinze délégués et les cinq suppléants de la liste « Ensemble pour Sochaux », à savoir :

### **DELEGUES :**

**MATOCQ-GRABOT** Albert  
**CENCIG-MERCIER** Pascale  
**ETCHIALI** Alain  
**HAC** Maria  
**BONNET** Jean-Jacques  
**GROSJEAN** Françoise  
**LIEBUNDGUTH** Claude  
**NEJJAY** Jacqueline  
**ANDRE** Robert  
**MUNIER** Martine  
**BRANDT** Jacques  
**MONNIER** Georges  
**MERCIER** Thierry  
**LAMARRE** Pascale  
**GROS** Céline

### **SUPPLEANTS :**

**CARLIN** Martine  
**RACAUD** Daniel  
**SCHULLER** Sylviane  
**DESMIRAZ** Ramon  
**SOLERE** Odile

Le procès verbal a été dressé et clos le 27 juin 2008 à vingt heures, en triple exemplaire et signé par LE MAIRE, les membres du bureau et la secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

**Albert MATOCQ-GRABOT**